

Rapport d'activité du comité 2009-2010

Le comité d'ACIDUL a été élu par son Assemblée générale le 22 octobre 2009. Il est composé de François Allisson (FDSC), Gaia Barazzetti (FTSR), Nayuta Brand (FBM), Michael Hertig (Lettres), Sacha Roulin (SSP), Henry-Arnaud Thévenet (SSP), Carole Villiger (Lettres).

Conformément au règlement de l'association, le comité a désigné en son sein deux co-président-e-s : François Allisson et Michael Hertig ; ainsi qu'une trésorière : Nayuta Brand.

Le secrétaire général (SG), Antoine Bianchi, a effectué sa seconde année d'activité, avec un taux d'engagement à 10%. En cours d'année, le taux d'activité du SG a été augmenté à 12%.

En cours d'année, un membre du comité, Sacha Roulin (SSP), a donné sa démission.

Le comité s'est réuni en moyenne 1 fois par mois, et ses différents membres ont participé, au cours de l'année, à de multiples réunions, notamment :

1. avec la Direction. Quatre rencontres formelles ont eu lieu à intervalle régulier durant l'année. De plus, le comité a aussi rencontré une partie de la Direction lors d'une rencontre informelle.
2. avec le bureau de FAE. Les deux groupes ont élaboré des prises de positions communes qui ont été transmises à la Direction.
3. avec certains décanats, sur la question des cahiers des charges.
4. avec certaines associations facultaires du corps intermédiaire (ACITSR, ADAS). Le comité entretient par ailleurs des contacts réguliers avec les autres associations facultaires.
5. avec la CoPers, en la personne de son président, M. Hugues Poltier.
6. avec le Bureau de l'Egalité des Chances (BEC). Des membres du comité sont allés présenter l'association lors de la séance d'introduction du programme "Starting-doc" (mentoring pour doctorantes) et ont par la suite invité le BEC à une réunion commune.

En plus des nombreuses affaires courantes et correspondance avec ses membres et autres entités institutionnelles, le comité a essentiellement fait :

1 Diffusion du rapport sur les fonctions

L'AG du 22 octobre 2009 a mandaté le Comité d'ACIDUL de diffuser largement le rapport du groupe de travail sur les fonctions liées à l'enseignement et à la recherche à l'université de Lausanne. A titre de rappel, ce rapport montrait que la situation actuelle est problématique à plusieurs égards : les fonctions sont définies dans des documents hétéroclites (qui vont de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) à de simples notes internes de la Direction), leur appartenance aux divers corps ne correspond que partiellement aux intérêts communs, et de nombreuses fonctions similaires sont soumises à des conditions de traitement très différentes.

Le Comité d'ACIDUL a dans un premier temps souhaité présenter ce rapport au Conseil de l'Université, organe délibératif de l'institution. Ce dernier n'a cependant pas donné suite à cette

proposition, pas plus que sa Commission législative, vers qui le Comité d'ACIDUL a été redirigé, et qui travaillait alors à une enquête sur la Loi sur l'Université de Lausanne. Le rapport de cette enquête n'a par la suite donné lieu à aucune prise de position du Conseil, à la déception de plusieurs de ses membres.

Le Comité d'ACIDUL a donc décidé d'organiser un forum pour informer directement le personnel de l'UNIL et discuter avec lui sur la question des fonctions liées à l'enseignement et à la recherche. Ce forum a eu lieu le vendredi 17 septembre 2010. Il a consisté en une présentation du rapport d'ACIDUL, suivi d'une intervention du BEC et d'une discussion animée par Steve Binggeli, actuel président de PhDnet. Le procès verbal détaillé de ce forum est disponible en ligne. La participation de membres de tous les corps (voire même de sans-corps), de représentants de la CoPers, du Service des ressources humaines, du Centre de soutien à l'enseignement et du Décanat des Lettres a permis une discussion très constructive, qui ouvre des pistes intéressantes.

Il s'est notamment avéré que de nombreux points concernant les fonctions pouvaient faire l'objet de consensus, notamment en vue de la prochaine révision de la Loi sur l'Université de Lausanne. Afin de les réaliser, plusieurs pistes ont été soulevées lors de ce forum : la proposition de demander au Conseil de l'Université (nouvellement élu) la mise sur pied d'un groupe de travail en vue de la prochaine révision de la Loi sur l'Université et le projet de discuter dès que possible avec les instances qui devront être consultées pour la révision de la Loi, pour que ces instances harmonisent leurs réponses autour des questions évoquées. Il existe donc des intérêts communs au personnel de l'Université qui dépassent les frontières traditionnelles d'ACIDUL, mais qui correspondent au mandat donné à son Comité d'ACIDUL par la dernière AG. Il revient à l'AG du 19 octobre 2010 de décider des suites à donner à ces propositions.

2 Suivi de l'enquête sur le cahier des charges des assistant-e-s et doctorant-e-s

Une enquête sur les problèmes liés à l'élaboration et à la signature du cahier des charges des assistants et des doctorants avait été menée du 20.11 au 16.12.2008, sous la forme d'un questionnaire diffusé par email.

Suite au dépouillement des réponses à ce questionnaire, un rapport a été rédigé. Le comité avait informé la Direction de ces résultats et demandé que celle-ci invite les décanats des facultés à prendre des mesures pour améliorer le processus d'élaboration du cahier des charges. Il s'agit avant tout de la création d'un modèle ou d'un guide, qui est d'ailleurs prévu par le Règlement des Assistants (RAss). Un tel guide existe déjà en Faculté des Lettres et en SSP. La deuxième mesure consiste à mettre en pratique par les facultés la position hiérarchique légale de l'assistant dans son unité, à savoir qu'il ne dépend pas d'un seul professeur ou de son directeur de thèse, mais est directement rattaché à l'unité.

Lors de l'AG précédente, le comité a annoncé qu'il comptait passer le relai du travail d'information aux différentes associations facultaires représentant le corps intermédiaire (CI) ou les assistants de leur faculté. Le comité a donc organisé des rencontres dans les facultés de HEC, FDSC, FTSR et FGSE entre les décanats et les association du corps intermédiaire ou des assistants respectives (sauf en GSE, où à défaut d'association on a contacté des représentants du corps intermédiaire au conseil de faculté). On n'a pas jugé utile dans l'immédiat de faire de même avec les Lettres et SSP, ces deux facultés ayant déjà des projets sur le sujet.

Les réactions des décanats ont été diverses.

Sur la question du modèle, le décanant de droit a trouvé l'idée bonne, mais pense qu'il ne faut pas trop réglementer les activités des assistants, cela pouvant se faire à leur dépend. HEC a bien accueilli la proposition et même pris les devants. Pour eux, un modèle de cahier des charges peut également servir à mettre en valeur les compétences acquises par les assistants. Un projet de systématiser la mise à jour du cahier des charges une fois par année a aussi été évoqué. En FTSR, la répartition des charges de travail est bien organisée entre les assistants et chaque cahier des charges contrôlé personnellement par

le doyen, ce qui rend superflu un modèle. En GSE, l'idée d'un tel modèle a paru bonne, mais comme le corps intermédiaire de cette faculté n'est pas organisé en association, le relai d'un projet autour du cahier des charges est plus difficile.

En ce qui concerne le rattachement de l'assistant à son unité et non à un professeur, la législation se heurte au poids des pratiques traditionnelles. En DSC la relation traditionnelle professeur - assistant est encore très répandue et le décanat ne veut pas imposer de changement d'en haut. La situation en HEC est plus disparate et varie selon les unités, mais le décanat là aussi ne souhaite pas imposer une pratique ou une autre. En FTSR et en FGSE, le climat est plus progressiste. Chaque décanat promeut une organisation en pool d'assistant, mais en contrepartie il ne contraint pas les partisans de la relation binaire à entrer dans le moule.

Le comité doit encore rencontrer les décanats et FBM (cette rencontre a eu lieu le 6 octobre 2010), de Lettres et de SSP. En ce qui concerne ces deux dernières, la discussion portera avant tout sur le mode d'organisation des assistants (en pool ou relation binaire professeur - assistant) et sur la mise en application des modèles de cahier des charges.

Par la suite, le comité entend recontacter les associations facultaires (ou représentants du CI au conseil de faculté de GSE) pour faire le point sur l'évolution de la situation. Enfin, il faudrait mettre sur pied un nouveau sondage, afin de pouvoir mesurer l'évolution depuis la dernière enquête.

3 Prises de positions ACIDUL-FAE sur les assistant-e-s étudiant-e-s et sur la procédure d'engagement des assistant-e-s et des chercheurs sur fonds externes

ACIDUL et la FAE ont produit au printemps 2010 deux prises de position communes, l'une sur les assistant-e-s étudiant-e-s et l'autre sur la procédure d'engagement des assistant-e-s et des chercheur-e-s sur fonds externes. Il était notamment demandé à la Direction de mieux réglementer le statut d'assistant-e étudiant-e, afin de le revaloriser et de veiller à ce qu'il ne devienne pas une alternative « bon marché » aux assistant-e-s diplômé-e-s, notamment pour des tâches d'enseignement, et de produire une directive pour que l'engagement des assistant-e-s et des chercheur-e-s sur fonds externes se fasse selon une procédure claire et juste pour les candidat-e-s.

En ce qui concerne la seconde prise de position, la Direction a d'ores et déjà demandé au Service des ressources humaines de produire un modèle pour les mises au concours de postes d'assistants. Ce modèle a été présenté au Comité d'ACIDUL, qui l'a approuvé après une légère révision. Le Comité d'ACIDUL sera également tenu informé des suites données à ce dossier cet automne, et pourra se prononcer sur celles-ci.

La Direction travaille effectivement à la rédaction d'une directive qui vise à garantir que la sélection parmi les candidat-e-s soit approuvée par plusieurs membres de l'unité concernée, et que le cahier des charges de l'assistant-e engagé-e soit rédigé conformément aux tâches annoncées dans l'annonce. Il ne semble malheureusement pas possible de systématiser une telle pratique pour les chercheur-e-s sur fonds externes, en raison des exigences de certains bailleurs de fonds. Il est à espérer qu'une prochaine révision de la Loi sur l'Université de Lausanne permettra de répondre en partie au moins à ce problème.

La Direction s'est en revanche montrée plus réticente sur la question des assistant-e-s étudiant-e-s. Elle ne rejette pas ACIDUL et la FAE sur toutes les conclusions de la prise de position qui lui a été soumise, mais va cependant entreprendre des démarches pour clarifier le statut d'assistant-e étudiant-e et éviter des abus dans l'utilisation de ce poste par les facultés et unités. Le Comité d'ACIDUL va bien entendu étudier les propositions de la Direction sur ce point.

4 Les associations du corps intermédiaire et des doctorante-s sur le campus

Après l'ACIL (Association du Corps Intermédiaire des Lettres), l'ADAS (Association des Doctorant-e-s et des Assistant-e-s de la Faculté de Biologie et Médecine), l'Acilex (Association du Corps Intermédiaire de la Faculté de Droit) et PhDnet (Association du Corps Intermédiaire et des Doctorants de la faculté des HEC de l'Université de Lausanne), le Comité d'ACIDUL est heureux de pouvoir compter sur un nouveau partenaire en faculté de théologie et sciences des religions : ACITSR (Association du Corps Intermédiaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions). Le Comité d'ACIDUL félicite la nouvelle arrivée, et constate qu'il ne reste plus que deux facultés où le corps intermédiaire (et/ou les doctorant-e-s) n'est pas représenté par une association : la faculté des géosciences et de l'environnement et la faculté des sciences sociales et politiques. Cette dernière pourrait toutefois bientôt se voir doter d'une nouvelle association, puisque des démarches préparatoires, auxquelles ACIDUL a été conviées, ont eu lieu cette année. Le Comité d'ACIDUL encourage de telles créations, car il a pu constater, sur le dossier du cahier des charges notamment, que la présence de telles associations facilitait grandement la circulation de l'information, et permettait de résoudre plus des problèmes à des échelles mieux appropriées.

5 Communication

Le comité a migré le site web d'ACIDUL de Jahia à WordPress. Cette nouvelle plateforme est plus ergonomique et convient mieux aux besoins de l'association. Elle permet notamment l'ajout d'articles de manière très simple et par plusieurs utilisateurs, comme sur un blog. Le comité a ainsi les moyens de tenir ses membres informés régulièrement de ses activités.

Parallèlement, la publication d'une newsletter a été entreprise. Il s'agit d'un résumé des articles postés durant un mois envoyés aux membres, avec des liens vers le site pour poursuivre la lecture. La première a été envoyée le 13 octobre 2010.

Sur ce point, le comité a décidé d'élargir la liste de diffusion de la newsletter. Elle sera envoyée aux services centraux de l'UNIL les plus en contact avec ACIDUL, aux recteur et vice-recteurs, aux décanats et doyen, au DFJC et à sa cheffe, ainsi qu'aux associations partenaires (FAE, associations facultaires du CI).

Le comité a encore contacté l'UNISCOPE et lui a proposé un article sur l'association, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part du journal. Un article sur l'association, rédigé par Mme Sandrine Perroud, a été publié dans le numéro de juillet-août 2010.

Après la publication de la brochure d'information à l'usage des nouveaux assistants, le comité a cette année encore été très actif en ce qui concerne la communication. Le forum a d'ailleurs montré l'importance que les différents acteurs de la communauté universitaire accordent à ce sujet. Le comité souhaite donc élargir son groupe de travail "Communication" à tous les membres d'ACIDUL. Le but principal de ce GT sera de réfléchir sur les moyens d'améliorer la communication au sein du corps intermédiaire et auprès des instances partenaires. Les tâches concrètes les plus immédiates seront : une mise à jour de la brochure (création graphique, mise à jour du contenu) ; une réflexion sur les pages web du site UNIL central destinées au corps intermédiaire et aux doctorants

6 Brèves

6.1 Soutien scolaire

Le comité est impliqué dans deux projets de soutien scolaire :

1. Il est actif dans le projet d'accompagnement scolaire du quartier de la Bourdonnette en proposant aux assistants de s'engager bénévolement pour la surveillance des devoirs. Plusieurs bénévoles étant arrivés à la fin de leur contrat durant cette année, il a fallu relancer un appel auprès du CI. Trois personnes ont pris contact avec le centre d'animation de la Bourdonnette.

2. Il participe financièrement au projet mis en place par la FAE d'aide aux devoirs dans le quartier de Boissonnet.

6.2 Retraite des MER

L'ancienne CoPers avait entrepris de proposer à la Direction une solution pour que les MER à la retraite puisse conserver un lien avec l'UNIL (accès aux ressources électroniques, affiliation, etc.). Le dossier aurait dû être transmis à la Direction. Après l'élection de la nouvelle CoPers, son nouveau président nous a d'ailleurs affirmé que le dossier était pour l'instant en suspens, dans l'attente d'une réaction de la Direction. Or, lors d'une rencontre formelle, cette dernière nous a annoncé ne rien savoir de ce projet.

La Direction a affirmé qu'elle était opposée à la création d'un statut de MER retraité par le biais d'une association des MER retraités. La Direction estime en effet qu'une association des MER impliquerait un accès aux services de l'UNIL à un trop grand nombre de personnes qui ne sont pas ou plus liées à la recherche à l'UNIL. La Direction a également mentionné l'existence du statut de collaborateur externe, qui pourrait constituer une solution pour les MER désirant poursuivre leurs recherches. Le comité réfléchit à la rédaction d'une prise de position sur le sujet, en collaboration avec la CoPers.

6.3 IDHEAP

Le comité a été contactés par des doctorants FNS de l'IDHEAP. L'Institut ne propose pas systématiquement d'indemnité complémentaire, comme le fait l'UNIL. Il n'est pas tenu de le faire puisque c'est un organe indépendant, avec ses propres RH. Mais il applique pour les assistants le barème salarial de l'UNIL. De plus, en tant que doctorants, ils sont immatriculés à l'UNIL. Les doctorants FNS ont pris position pour demander un traitement similaire également. Ils ont soumis leur demande à la Direction de l'IDHEAP, en précisant qu'ACIDUL soutient cette demande. Nous attendons de leurs nouvelles. Il est cependant relevé que l'IDHEAP n'a pas forcément les mêmes besoins en termes d'enseignement et de recherche que l'UNIL, et donc pas de charges à donner aux doctorants pour justifier l'indemnité.

6.4 Règlement général des études

Le Conseil de l'Université a mandaté un groupe de travail chargé de réfléchir à la possibilité d'un règlement général des études (RGE), commun à toutes les facultés. Ce RGE devrait régler des questions comme la définition d'un examen, d'un mémoire, les modalités d'inscription aux examens, etc. Ce GT est présidé par M. Jean-Tristan Michel, assistant diplômé en FDSC. ACIDUL a été invitée à présenter deux représentants du CI. Steve Binggeli et Michael Hertig se sont portés candidats. Or, dès la seconde réunion, il a été proposé, suivant la recommandation de la Direction, de ne pas traiter du doctorat dans ce RGE. Les raisons invoquées sont que les réglementations concernant le doctorat d'une faculté à l'autre sont trop disparates et que l'on ne dispose pas d'une base définitionnelle de la CRUS, au contraire du Bachelor et du Master. Les deux représentants du CI ont donc annoncé qu'ils ne siègeraient plus au GT, mais qu'ils souhaitaient rester informés de l'avancée des travaux. Le RGE est en train de finaliser son rapport de travail, qui devrait alors être présenté au Conseil de l'Université. Le comité a proposé à l'interne que deux points soient discutés dans le cadre d'un RGE sur le doctorat : qui peut diriger une thèse et le statut des écoles doctorales et des programmes doctoraux.

7 Tri des archives

Le comité actuel s'est chargé de classer les archives laissées par leurs prédécesseurs ainsi que par l'ancienne SG, depuis la création de l'association. Ces archives étaient en effet difficilement exploitables pour des personnes ne connaissant pas toute l'histoire de l'association. Deux membres du comité - Naytua Brand et Michael Hertig - ainsi que le SG ont passé deux jours à faire le tri et ont été dédommagés selon le budget 2009-2010, ces activités ne faisant pas partie des attributions du Comité et du SG.

Il s'agit autant des archives papier que des archives numériques. Ces dernières ont été classées dans le répertoire prévu pour ACIDUL sur le serveur docunil de l'université. Par ailleurs, pour prévenir des pertes de données liées à des pannes de serveur, ACIDUL a fait l'acquisition d'un disque dur externe pour effectuer des back-ups régulier des données stockées sur docunil.